

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CLE DU 23 JANVIER 2015, AU SMAT DU HAUT-ALLIER



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Etablissement public du ministère
chargé du développement durable



Présences

Membres du bureau présents:

M. NOËL-BARON : Représentant du SMAT du Haut-Allier, Président de la CLE
M. ROME Francis : Maire de Blassac, Vice-président de la CLE
M. BONNET : Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M. LECUNA : EDF Unité Production Centre
M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. POMMAREL : Conseiller Régional d'Auvergne
M. BAYLE : Représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. REVEILLIEZ : Représentant de la DDT 43
M. ARCHER : Maire de Saint-Haon
M. LEBERRE : Représentant de la Chambre d'agriculture de la Lozère
M. FIELBAL : Représentante de la DDT 48
M. CHAMPEL : Représentant des maires d'Ardèche
M. SOUCHON : Président de la communauté de communes du Haut-Allier

Membres du bureau excusés :

M. BOUDOU : Représentant des maires du Cantal
M. DUBOIS : Représentant de France-Hydroélectricité
M. HOENNER : Représentant des maires du Puy de Dôme
M. TOIRON : Représentant de la chambre d'agriculture d'Ardèche et de la Lozère (élu)

Membre du SMAT présent :

Mme BENAMARA : Animatrice du SAGE du Haut-Allier

Intervenants extérieurs

Mme PROUHA Valérie : FDPPMA 48
M. ROBERT Benjamin : Communauté de communes Cévennes et Montagne Ardéchoises
M. DUPONT Alexandre : SICOLA 43

La liste d'émergence est présentée en annexe 1.

Ordre du jour :

- Consultation sur le projet d'avenant au contrat territorial du bassin versant de la retenue de Naussac
- Point d'information sur la consultation de la CLE sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne
- Bilan sur le projet d'aménagement du barrage de Poutés

M. NOEL-BARON, Président de la CLE, introduit la séance en remerciant les personnes présentes. Il annonce aux membres du bureau que la commission de planification pour la validation du projet de SAGE du Haut-Allier, par le comité de bassin, aura lieu le mercredi 25 mars 2015.

Il propose de commencer la séance par la consultation du projet d'avenant au contrat territorial de Naussac.

💧 CONSULTATION SUR LE PROJET D'AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA RETENUE DE NAUSSAC

Le projet d'avenant au contrat territorial de Naussac comporte un nouveau volet, celui des zones humides. Aussi, la CLE ou à défaut le bureau de CLE est consulté sur ce projet et doit fournir un avis motivé. L'objectif de la séance est donc de s'assurer de la compatibilité du projet d'avenant du contrat territorial de Naussac avec le projet de SAGE du Haut-Allier.

L'animateur du contrat territorial de Naussac présente les nouvelles actions proposées par l'avenant et l'animatrice du SAGE du Haut-Allier fait le lien avec les dispositions du projet de plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) ainsi que celles du règlement auxquelles sont soumises ces actions.

Une note de synthèse présentant les différentes actions de l'avenant ayant déjà été envoyée, seules les remarques apportées lors de la réunion sont présentées dans le tableau suivant :

Dispositions	Remarques
B31 : diagnostic individuel d'exploitation B32 : suivi individuel d'exploitation C21 : bassin versant du mas d'Armand	Les membres du bureau ont insisté sur la nécessité de viser l'excellence pour la qualité des eaux de tête de bassin versant en fixant des objectifs clairs et ambitieux. L'animateur du contrat a ainsi précisé que le paramètre visé pour améliorer la qualité de l'eau de la retenue est le phosphore. Il a indiqué que les objectifs étaient de réduire par 3 ces apports, passant en moyenne annuelle de 15 tonnes/an à 5 tonnes/an. → Les membres du bureau ont estimé que ces actions sont cohérentes avec le projet de SAGE du Haut-Allier.
C31 : travaux en berge et morphologie sur l'ensemble du bassin versant	Il a été précisé que l'agence de l'eau avait une volonté forte que des actions en faveur de la continuité écologique sur les cours d'eau classés soient intégrées dans les contrats territoriaux. L'animateur a ainsi indiqué que des diagnostics ont été réalisés et qu'une des actions de l'avenant concerne l'aménagement d'une buse pour restaurer la circulation piscicole (disposition C41) mais qu'actuellement aucun autre projet en ce sens n'est envisagé dans le cadre du contrat territorial.

	→Les membres du bureau ont estimé que ces actions sont cohérentes avec le projet de SAGE du Haut-Allier.
C41 : aménagement biogénique et continuité du bassin versant C51 : action de renaturation du sous bassin versant de la Boutaresse	Les membres du bureau ont souhaité savoir si un inventaire des buses du territoire du contrat territorial avait été réalisé. L'animateur a précisé que des études ont été menées sur le sous bassin versant de la Boutaresse et celui de l'Espezonette et a souligné le manque de moyens financiers pour étendre l'étude sur un périmètre plus large. La représentante de la fédération de pêche de la Lozère a indiqué qu'un recensement de ces ouvrages a été réalisé sur le département de la Lozère et qu'environ 10 000 ont été inventoriés. →Les membres du bureau ont estimé que ces actions sont cohérentes avec le projet de SAGE du Haut-Allier.
C52 : amélioration piste Laubert du sous bassin versant de la Boutaresse	→Les membres du bureau ont estimé que cette action est cohérente avec le projet de SAGE du Haut-Allier.
C53 : amélioration piste Arzenc de Randon du sous bassin versant de la Boutaresse	Cette action comprend l'aménagement d'une buse qui n'intègre pas les prescriptions de la règle 1 du règlement du SAGE du Haut-Allier. Les membres du bureau ont rappelé que l'objectif du Sage est de laisser libre la vie du fond du lit du cours d'eau. Il est notamment préconisé que les ouvrages de franchissement des cours d'eau ne conduisent pas à une suppression du fond du lit mineur. Le débat a montré que des alternatives au busage existent et sont cohérentes avec le plan de financement ainsi qu'avec le SAGE. →Un <u>avis défavorable</u> a été formulé sur cette action. Le bureau de CLE souhaite qu'une solution alternative répondant aux prescriptions du projet de règlement du SAGE du Haut-Allier soit préconisée.
C61 : mettre en œuvre une gestion conservatoire de la tourbière de la Tuilière C62 : mission zones humides – conseil, communication et sensibilisation C63 : mission zones humides - diagnostic	→Les membres du bureau ont estimé que ces actions sont cohérentes avec le projet de SAGE du Haut-Allier.

A l'issue de ces remarques le bureau de CLE du SAGE du Haut-Allier a émis un avis favorable sous réserve sur ce projet et soutient l'effort des acteurs de ce territoire pour préserver et restaurer les milieux aquatiques du bassin versant de la retenue de Naussac. L'avis général est réservé car la disposition relative à l'amélioration de la piste d'Arzenc de Randon a reçu un avis défavorable des membres du bureau.

💧 CONSULTATION DU PROJET DE SDAGE 2016-2021

L'animatrice a informé les membres du bureau que la CLE du SAGE du Haut-Allier était consultée sur :

- Le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et son programme de mesures
- Le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne

La durée de cette consultation s'étend du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015.

L'animatrice a précisé que différentes réunions de travail étaient organisées entre les animateurs SAGE afin de prendre connaissance de ces nouveaux documents et appréhender

l'évolution que ça implique pour les SAGE. Elle a également informé les membres du bureau que la CLE était sollicitée par l'Etablissement Public Loire pour transmettre ces observations sur ce projet.

Le bureau de la CLE a décidé qu'il serait important de faire intervenir un membre de l'agence de l'eau, dans le cadre de cette consultation, lors de la prochaine réunion dont la date reste à déterminer. Un document de synthèse devra également être transmis à l'ensemble des membres de la CLE afin de préparer au mieux cette délibération.

💧 LE PROJET D'AMENAGEMENT DU BARRAGE DE POUTES

Rappel sur le projet :

Situé dans les gorges du Haut-Allier, le complexe hydroélectrique de Poutès-Monistrol a été construit au début des années 40 pour répondre à l'augmentation de la demande énergétique. Malgré les différents efforts d'aménagement effectués par EDF depuis 1986, pour favoriser la migration piscicole, le barrage de Poutès demeure un obstacle difficilement franchissable, tant à la montaison qu'à la dévalaison, et ce notamment pour les saumons.

En octobre 2011, EDF a reçu l'accord de l'Etat pour mener le projet de reconfiguration du barrage de Poutès. Cette première mondiale, concilie les enjeux de production d'énergie renouvelable et de protection du saumon. La conception technique du nouveau projet a été réalisée autour d'un cahier des charges environnemental validé par les parties prenantes et en partenariat technique avec l'ONEMA. Il permet de répondre aux objectifs ambitieux de transparence sédimentaire et piscicole. Ainsi, une fois reconfiguré, le barrage bénéficiera d'équipements optimisés : une passe à poissons multi-espèces, une glissière de dévalaison et des clapets inversés permettant le transit sédimentaire.

Durant le bureau de la CLE, Sylvain Lecuna, représentant d'EDF, a présenté aux membres de la réunion le modèle physique mis en place dans le cadre du projet du nouveau Poutès. Ce modèle réduit de l'aménagement a pour objectif principal d'optimiser le positionnement des ouvrages de franchissement piscicole. Les observations et mesures validées par les experts durant la première phase d'étude du modèle ont permis de procéder à des ajustements de fonctionnement pour en améliorer l'efficacité.

La station de pompage,



qui présente plusieurs inconvénients (investissement couteux, consommation énergétique élevée, problématique piscicole complexe liée à l'ordre de fonctionnement des pompes...), a notamment représenté un axe de travail important. Il a ainsi présenté aux membres du bureau une alternative à la station de pompage : le raccordement à la galerie en siphon. Ce projet qui présente des avantages indéniables (coût technique et de maintenance moindre, production améliorée, meilleure efficacité énergétique, amélioration de la compatibilité environnementale) a déjà reçu un avis positif du comité.

Une plaquette d'information sur le nouveau Poutès a également été distribuée aux membres du bureau (voir ci-contre).

**Le Président de la CLE
Franck NOEL-BARON**

Annexe 1
Liste
d'émargement



SAGE du Haut-Allier

Réunion de bureau du 23 janvier 2015

NOM	ORGANISME	SIGNATURE
HOENNER Olivier	Mairie de Saint-Germain de l'Herm	Excusé
ARCHER J Paul	Mairie de S ^t HAON	
Prouha Valérie	FDPMA 48	
BONNET Ph	DR ONEVA	
DUPONT Alexandre	Sicola 43	
ROBERT Benjamin	CDC Cevenne Montagne Ardèche (et Nauriac)	
LECUVA Sylvain	EDF	
BAYLE Yannick	Agence de l'eau Loire Puy-de-France	
REVEILLIEZ Jean Marc	DDT 43	
FIELBAC Gilbert	DDT 48	
Franck N Baron	CLE	
CHAPPEL Marc	PT CDC Cevenne et Montagne	
ROME Francis	Vie Pract CLE	
SOUCHON Gerain	Com. Com Haut Allier	
LE BERRE Mikail	Chambre d'Agriculture de la Lozère	
POHMAREL Pierre	council regional	
MARTIN Patrick	Fédération pêche 43	
TARON Jean Claude	Elu membre d'Agriculture de la Lozère	Excusé
Benamra Morion	SAGE HA	
Dubois André	France hydroelectricité	Excusé
Baudou Jean Marc	Représentant maires du cantal	Excusé